



COMITÉ DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL

Séance publique tenue le 24 septembre 2025, à 18 h à la salle du conseil

Présences

Membres :

M. Richard Allard, conseiller municipal

M. Gaëtan Gagné, conseiller municipal

M. David Huggins-Daines, conseiller municipal

Secrétaire :

Mme Ariane Bélanger, greffière adjointe et archiviste

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté. (Proposé par M. David Huggins-Daines)

3. Présentation de la demande de démolition

M. Richard Allard présente la demande de démolition pour le 1340, rue Saint-Joseph.

4. Période de questions du public

- Question sur le prix du loyer du futur projet de remplacement
- Question en lien avec la hauteur des bâtiments
- Question en lien avec l'utilisation du terrain face à l'immeuble appartenant à la Ville (stationnement) pour mettre un élément commémoratif
- Question en lien avec un possible changement de zonage (nombre de logements)

5. Examen des oppositions et décision

Oppositions reçues : Trois oppositions ont été reçues dans les dix jours suivants la publication de l'avis public. Deux des trois oppositions ne concernaient pas la démolition du bâtiment, uniquement le projet de remplacement en lien avec le nombre d'étages. L'autre opposition portait sur l'aspect patrimonial du bâtiment.

Décision – Demande de démolition pour le 1340, rue Saint-Joseph :

Résolution DM-2025-002

ATTENDU la demande 2025-0417, visant la démolition d'un bâtiment situé au 1340, rue Saint-Joseph, autrefois connu sous le nom d'Hôtel des Monts ;

ATTENDU QUE le bâtiment visé par la demande a perdu l'essentiel de ses valeurs patrimoniales architecturales, à la suite des travaux effectués au cours des années;

ATTENDU QUE d'importantes altérations ont modifié son apparence, sa structure et ses éléments d'origine, limitant la présence de composants d'intérêt architectural significatifs ;

ATTENDU QUE la valeur historique du lieu et du propriétaire de ce qui était autrefois l'Hôtel des Monts, Jean-Paul Eddy Fortier, demeure ;

ATTENDU QU'une opposition à la démolition de l'immeuble, en raison de sa valeur historique, a été reçue à la suite de la publication de l'avis public de démolition le 9 septembre 2025 et qu'aucune opposition à la démolition n'a été reçue lors de la séance publique du comité ;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de démolition 2025-0417 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le comité de démolition approuve la demande de démolition du bâtiment situé au 1340, rue Saint-Joseph, en vertu du *Règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions*, aux conditions suivantes :

- Qu'une commémoration d'Eddy Fortier soit intégrée au projet de remplacement et approuvée par le CCU, avant l'émission du permis de construction.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h18. (Proposé par M. Gaëtan Gagné)